



Recommandations particulières :

- La toiture du plancher haut des commerces sera végétalisée sur une surface correspondant aux 2/3 de sa surface et plantée d'arbustes et d'un arbre de type arbusier, chêne d'Arménie, quercus dentata, illa, syringa ou similaire pour 150 m<sup>2</sup>.
  - La cinquième façade est à traiter. Toutes les toitures seront accessibles (dalles sur plots) ou végétalisées. Les édicules techniques et les panneaux solaires seront impérativement intégrés et traités dans les mêmes matériaux que les façades du lot ou dans un autre matériau à définir en coordination avec l'architecte coordonnateur de la ZAC.
  - Pour affiner la tour du lot III-2, l'angle fera l'objet d'un traitement particulier qui prendra en compte sa visibilité depuis le parc.
  - Il est également souhaité pour la tour du lot III-2 un alignement ponctuel correspondant à minima au quart de la longueur des façades sur la VN1 et la rue Jules ferry.
  - Pour les façades, les matériaux à privilégier sont le béton clair apparent (CM1 ou CM2) et la pierre agrafée ou structurée sur un niveau. L'isolation se fera par l'intérieur ; les retraites de façade (type loggia) pourront être en bois ou enduits colorés.
- Les menuiseries seront impérativement en bois ou en bois/alu. Le PVC est à proscrire.

- ALIGNEMENT DU BÂTI
- AXE DE LA RUE D'ALGER
- ALIGNEMENT DU BÂTI SOUHAITE
- ALIGNEMENT PARTIEL DU BÂTI SOUHAITE
- LOGEMENTS / BUREAUX  
VOLUMES CONSTRUITS POSSIBLES
- POINT HAUT SOUHAITE

N  
0 5 10 20 50 m  
PLAN MASSE échelle: 1/1000e (format A3)